

**Consultation publique**  
**Extension et fiabilisation de l'usine de dépollution des**  
**eaux usées de Ginestous -Garonne**

*Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture et  
d'information du Jeudi 13 mars 2025*



## Consultation publique

Extension et fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne  
Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture et d'information du Jeudi 13 mars 2025



### 1. Introduction et objectifs de la réunion

Le jeudi 13 mars 2025, une réunion publique a été organisée afin de lancer la consultation sur le projet d'extension et de fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne. Cette réunion, qui s'est déroulée de 18h30 à 20h30 à la Salle Enfance et Jeunesse, a réuni 35 participants, parmi lesquels des citoyens, des représentants d'associations et des membres de comités de quartier. Huit d'entre eux ont suivi la réunion à distance en direct via un lien YouTube.

L'objectif principal de cette réunion était d'informer le public sur les enjeux et les caractéristiques du projet, ainsi que de permettre aux citoyens d'exprimer leurs questions, préoccupations et suggestions dans le cadre de la consultation.

La présentation a été assurée par plusieurs intervenants :

- **Jean-Guy GENDRAS**, Commissaire Enquêteur, et à l'initiative de la réunion publique
- **Robert MEDINA**, Vice-président de Toulouse Métropole, en charge de l'eau et de l'assainissement
- **Julien HENIQUE**, Directeur du Cycle de l'eau de Toulouse Métropole
- **Julie DUCROT**, Responsable du service Usines et Outils Industriels au sein de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole,
- **Christophe TANCRE**, Responsable du service Traitement des Eaux, Maîtrise d'œuvre, Cabinet Merlin.
- **Loïc COISSIN**, Animateur ETHICS Group, en charge de l'animation et de l'organisation la concertation préalable et de la consultation.



La réunion a été ouverte par **Monsieur Jean-Guy GENDRAS**, Commissaire Enquêteur, qui a expliqué son rôle, qui consiste à faciliter le dialogue entre le public et le porteur du projet, ainsi qu'à recueillir les observations et les réponses des parties prenantes pour rédiger sa

## Consultation publique

Extension et fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne  
Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture et d'information du Jeudi 13 mars 2025

synthèse qui sera transmise aux services de l'Etat. Il a également détaillé les modalités de la consultation, qui repose sur un format principalement numérique. Le dossier du projet est consultable en ligne, mais aussi en version papier à la Maison Toulouse Service des Minimes et au siège de Toulouse Métropole à Marengo.

**La consultation publique**

A l'issue de la consultation publique :

- Le **commissaire enquêteur** communiquera les **observations et propositions du public** préalablement consignées.
- **Toulouse Métropole** dispose de 5 jours pour formuler ses observations.
- Le **commissaire enquêteur** adresse un **rapport** assorti de conclusions motivées à la directrice départementale des territoires de la Haute Garonne et à la présidente du tribunal administratif de Toulouse (délai 3 semaines).
- Le **commissaire enquêteur** rend public ce rapport, assorti des conclusions motivées, sur le site internet dédié à la consultation du public (durée 1 an).
- Les services de l'Etat finalisent l'instruction du dossier (2-3 mois).
- Prise de décision attendue **fin septembre 2025** => AP autorisation environnementale

Posez vos questions en continu par SMS  
au 07.62.63.89.65

41

toulouse métropole  
eau de Toulouse métropole  
service des minimes

**Monsieur Robert MEDINA**, Vice-président de Toulouse Métropole, chargé de l'eau et de l'assainissement a ensuite présenté l'ambition du projet et de la démarche :

*« Un projet très important, pour vous, pour Toulouse Métropole, c'est capital, pour répondre d'ores et déjà à ce que l'Europe nous imposera dans quelques années. Moins d'odeurs, moins de pollution, le but c'est la fiabilisation, c'est un progrès, et non pas qu'une extension ».*

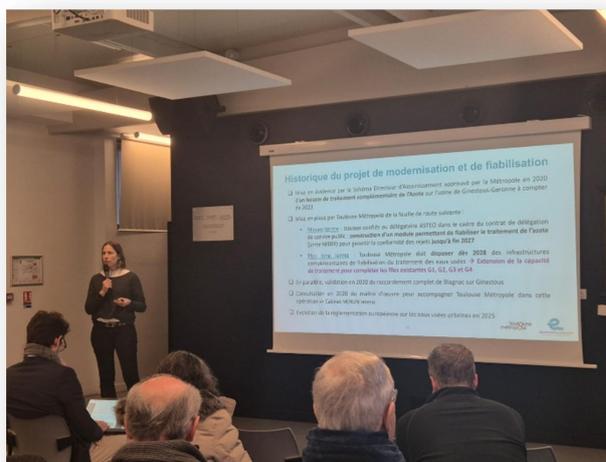
## 2. Présentation du contexte et du projet

### Contexte et enjeux

**Monsieur Julien HENIQUE**, directeur du cycle de l'eau à Toulouse Métropole, a ensuite présenté le contexte général de la gestion de l'eau au sein de la métropole dans lequel s'inscrit le projet porté à consultation. Il a expliqué le rôle de l'usine de Ginestous dans l'assainissement des eaux usées des 37 communes de la métropole. L'usine, construite en plusieurs phases depuis les années 50, est une infrastructure essentielle au traitement des eaux usées, mais elle atteint ses limites, notamment en ce qui concerne le traitement de l'azote et la conformité aux futures normes européennes.

### Projet d'extension et de fiabilisation

A deux voix, **Madame Julie DUCROT**, Responsable du service Usines et Outils Industriels au sein de la Direction du Cycle de l'Eau de Toulouse Métropole et **Monsieur Christophe TANCRE**, Responsable du service traitement des eaux, Maîtrise d'œuvre, cabinet Merlin ont expliqué le projet de modernisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne. Ce projet a pour but d'améliorer la qualité des rejets dans la Garonne par des filières de traitement des eaux usées plus performantes tout en fiabilisant la gestion des boues et en réduisant les nuisances olfactives, en intégrant également de premières orientations des futures normes européennes. L'usine actuelle, qui traite 80 % des eaux usées de la métropole, nécessite une mise à niveau afin d'assurer son bon fonctionnement à long terme.



### Travaux prévus

Les travaux prévus se découpent en **deux** tranches :



### *Première tranche (2026-2030)*

- **Construction de la file de traitement des eaux G5**, remplaçant la file de traitement des eaux G2, trop obsolète et ne répondant plus aux normes environnementales.
- Mise en place d'un **traitement plus performant de l'azote et du phosphore**, visant à réduire davantage l'impact environnemental des rejets dans la Garonne.
- **Amélioration de la gestion des boues et du traitement des odeurs** avec des installations confinées et ventilées, réduisant ainsi les nuisances pour les riverains.
- Travaux de maintien de la file de traitement des eaux G1 pour lui assurer une durée de vie résiduelle de 15 ans.
- **Construction d'un nouveau laboratoire et prolongement du circuit de visite pédagogique** afin d'informer et sensibiliser le public sur les processus de traitement de l'eau et les enjeux écologiques associés.

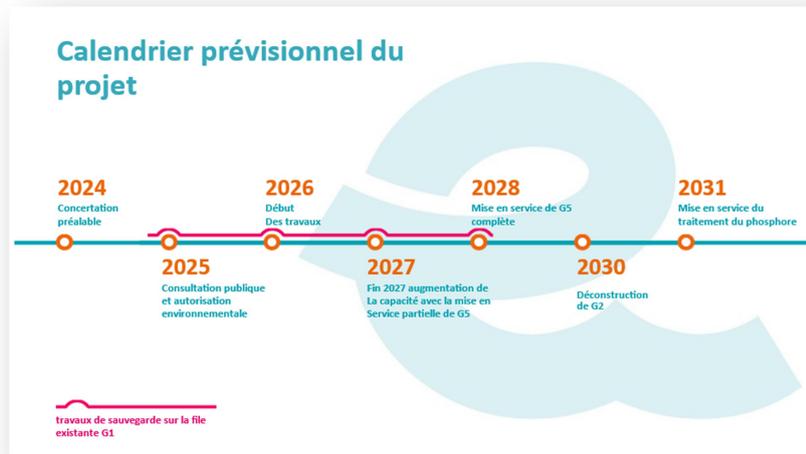
### *Deuxième tranche (2030-2038)*

- **Ajout d'une file de traitement des eaux G6** en remplacement de la file de traitement des eaux G1, qui arrivera en fin de vie et dont les performances ne pourront répondre aux exigences réglementaires futures.
- Intégration de nouveaux ouvrages de traitement pour permettre d'atteindre les nouvelles normes de rejet sur les paramètres azote et phosphore.
- Introduction d'un **traitement des micropolluants**, en réponse aux nouvelles réglementations européennes sur la qualité de l'eau.
- **Extension de la méthanisation** pour une meilleure valorisation énergétique des boues, permettant une réduction de l'empreinte carbone de l'usine et une optimisation de la production de biogaz.

La première tranche représente un investissement de **140 millions d'euros**, financés par Toulouse Métropole, avec des subventions attendues de l'Agence de l'eau Adour Garonne et d'autres organismes publics.

## Consultation publique

Extension et fiabilisation de l'usine de dépollution des eaux usées de Ginestous-Garonne  
Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture et d'information du Jeudi 13 mars 2025



## Mesures environnementales et compensations

Le projet prévoit des actions spécifiques pour limiter son impact écologique :

- 1 hectare de boisement devra être défriché pour permettre l'implantation des nouvelles infrastructures, impliquant une **compensation de 3 hectares** de reboisement dans des zones identifiées.
- L'impact sur la biodiversité a été étudié, avec notamment la présence d'espèces protégées comme le milan noir et le grand capricorne impliquant une compensation de plus de 10 hectares à l'extérieur du site. Des mesures de protection seront mises en place sur site afin de **minimiser les perturbations écologiques**.
- Des efforts seront faits pour **minimiser les nuisances olfactives et sonores** durant les travaux, notamment par l'installation de dispositifs de filtration des odeurs et un strict encadrement des horaires de chantier.
- Des études sont en cours pour définir des **zones de compensation supplémentaires** à proximité du site, en lien avec les quartiers de Ginestous, Minimes et Sept-Deniers



### 3. Questions et échanges avec le public

Un **temps d'échange** entre les porteurs de projet et le public a permis aux participants de **poser leurs questions et de partager leurs préoccupations**. Un numéro dédié (non surtaxé) était également affiché tout au long de la réunion pour permettre aux personnes à distance et dans la salle de poser leurs questions via SMS.

Ci-dessous la retranscription des questions/réponses par grandes thématiques :

#### Consultation et modalités d'information

- Question : Y a-t-il un lieu où prendre connaissance du projet sur papier ?
  - Réponse : Oui, la Maison Toulouse Services des Minimes et le siège de Toulouse métropole à Marengo.
- Question : Est-ce que la Maison Toulouse Services des Minimes est ouverte toute la journée ?
  - Réponse : Oui, les plages horaires sont assez étendues pour en faciliter l'accès.

#### Compensations écologiques

- Question : Où seront situées les compensations écologiques ?
  - Réponse : Les zones impactées par le projet seront compensées règlementairement par la création et la réhabilitation de 15 hectares de surfaces boisées et prairies dans une zone en bord de Garonne. Des recherches complémentaires sont en cours pour identifier des sites de compensation locaux, notamment dans les quartiers voisins de Ginestous.
- Question : Quelles sont les essences majeures qu'il y a actuellement dans les bois ?
  - Réponse : Il y a quelques chênes, platanes, frênes, il y a quelques jolies espèces assez variées, c'est une quarantaine d'arbres qui sont concernés.
- Question : Comment seront valorisés les bois coupés ?
  - Réponse : Nous devrions pouvoir en valoriser une partie, et nous prévoyons de faire du mobilier avec les troncs, notamment pour les écoles en lien avec les services de la ville de Toulouse.
- Question : Comment a-t-on fait pour identifier que les arbres étaient présents depuis plus de 30 ans ? Nous considérons que c'est une réserve importante, également pour l'infiltration des sols, nous sommes aussi très vigilants sur ce point. Nous considérons que des compensations devront être apportées dans des quartiers voisins de Ginestous (Ginestous, Sesquières, Sept-Deniers...)
  - Réponse : Si un boisement est au moins âgé de 30 ans, il faut une autorisation pour couper ces arbres. Le boisement ici, a bien plus de 30 ans. La compensation retenue pour ce projet, elle n'est pas au cœur des quartiers, en partie parce que, la

compensation d'un hectare de boisement, c'est 3 hectares de zones boisées à retrouver. Et les espèces protégées, elles nous amènent à rechercher plus de 10 hectares de zones à protéger. Donc, nous sommes à près de 15 hectares de boisement. Donc, en effet, on va enlever 1 hectare de boisement abritant des espèces protégées, mais on va aller acquérir et protéger, entretenir, 15 hectares de terrain sur lequel on espère que la biodiversité se réinstallera, se développera.

- Question : Par rapport aux compensations, est-ce que vous connaissez le site Bergès qui est juste en face de l'autre côté du canal ? C'est une ancienne société qui faisait du recyclage de matériaux, qui est partie et je crois que le terrain ne sert à rien. Donc, je ne sais pas s'il y a des possibilités de préemption.
  - Réponse : Si c'est un foncier privé, il est fort probable qu'il y ait déjà quelqu'un pour pouvoir racheter ce foncier et en faire un usage mais nous avons bien en tête de réaliser une compensation complémentaire dans le quartier.

### Nuisances liées au chantier

- Question : Les horaires habituels de chantier seront-ils respectés ?
  - Réponse : Les travaux respecteront des horaires stricts établis entre la collectivité et l'entreprise afin de limiter les nuisances pour les riverains.
- Question : Y aura-t-il un nettoyage des voiries après le passage des camions ?
  - Réponse : Un nettoyage des camions pourra être demandé avant qu'ils reprennent la route. Les équipements mis en œuvre sur le chantier le permettront.

### Impact sur la biodiversité

- Question : Est-ce qu'il y aura une incidence sur les ruches ?
  - Réponse : Non, pas là où elles sont positionnées actuellement et il y aura toujours une partie arborée, nous avons d'autres plantations sur le périmètre.
- Question : Certaines espèces protégées (des buses, des hérissons, des chauves-souris, des serpents, etc.) ont été recensées sur le site. Comment seront-elles préservées ?
  - Réponse : Un suivi écologique sera mis en place pour assurer la protection des espèces identifiées et garantir leur relocalisation dans des habitats appropriés.

### Consommation énergétique et traitement des micropolluants

- Question : L'augmentation de la consommation électrique a-t-elle été prise en compte ? Va-t-il y avoir une nouvelle ligne THT ?
  - Réponse : Pour sécuriser l'approvisionnement, une double alimentation électrique est prévue via les postes source des Sept-Deniers et de Sesquières. Actuellement l'usine n'est raccordée, par une ligne enterrée, qu'au poste de Sept-deniers, une demande de raccordement à Enedis au poste de Sesquières a été faite, via également une ligne enterrée. La ligne THT survolant le site constitue un réseau de transport 120 000 volts totalement distinct de l'alimentation électrique du site.

- Question : Est-ce que ça va avoir un impact sur les pylônes existants ? D'autres communes vont-elles se raccorder à la station ?
  - Réponse : Non, ça c'est de la très haute tension. Ça a un impact sur les travaux, car autour des pylônes nous ne pouvons pas faire certaines interventions ou installations par exemple. D'où l'installation du bassin de rétention et de petite végétalisation sous les lignes. Et il n'est pas prévu de raccorder d'autres communes.
  
- Question : Comment seront traités les micropolluants et résidus médicamenteux ?
  - Réponse : A ce jour, il n'existe pas d'obligation de traitement des micropolluants, si bien que le projet n'intègre pas de processus de traitement spécifique pour cela. Toutefois, la collectivité développe en complément une stratégie de réduction des micropolluants à la source et appliquera les futures réglementations européennes dans les phases ultérieures du projet (tranche 2, G6). L'objectif à court terme est de traiter cette pollution à la source et d'éviter d'avoir dans nos réseaux des micropolluants. Ainsi, la collectivité a voté une démarche en 2024 avec pour idée de « remonter à la source », avec donc une volonté d'éviter la production de polluant à la source.
  
- Question : Quel type de procédés sont prévus pour justement traiter le phosphore ?
  - Réponse : Sur le traitement du phosphore, il faut filtrer l'eau avec des filtres à tambour, des filtres à tamis, des filtres mécaniques. Nous mettons ce qu'on appelle des sels métalliques pour le faire précipiter et l'éliminer des eaux. Mais il y a aussi un enjeu de valorisation parce que le phosphore, vous le savez, c'est comme pour l'azote. On en parlait tout à l'heure, mais le phosphore, c'est aussi un élément intéressant pour l'agriculture et donc il y a un enjeu de récupération de cette matière.
  
- Question : Et concernant l'azote que vous filtrez, est-ce qu'il est valorisé ?
  - Réponse : Non, nous le traitons biologiquement. La biomasse contenue dans les bassins va transformer l'azote ammoniacal très nocif en nitrate, beaucoup moins problématique pour les milieux. D'ici 2038, nous avons un objectif de transformation des nitrates en azote gazeux, qui sera retransféré dans l'atmosphère.

## Suivi du chantier et coordination avec les autres travaux

- Question : Est-il prévu un comité de suivi des travaux ?
  - Réponse : Sur l'organisation du chantier, je n'ai pas d'opposition à ce que nous mettions en place un comité de suivi de chantier, à coordonner avec Tisséo et son chantier, et qu'en amont nous puissions vous faire part des processus et régulièrement faire des points d'étape.

## 4. De la concertation à la consultation

Monsieur Loïc COISSIN, animateur ETHICS Group, est ensuite revenu sur les grands enseignements de la concertation préalable, qui s'est déroulée de juin à septembre 2024.

**Retour sur la concertation**  
Du 06 juin au 06 septembre 2024

**REUNION PUBLIQUE DE LANCEMENT**  
• 30 participants  
• 15 questions

**SITE DE LA CONCERTATION**  
• 7 contributions  
• 21 abonnés  
• 208 visiteurs

**Interrogations soulevées :**

- Sur la coordination et le dimensionnement
- Sur l'intégration et le fonctionnement
- Sur l'environnement et la compensation écologique
- Sur les impacts sociaux et l'emploi

**Interrogations soulevées :**

- Sur la compensation écologique
- Sur la nécessité du projet et la limitation de l'expansion
- Sur la préservation des espaces de vie, et notamment des espaces verts

Posez vos questions en continu par SMS  
au 07.62.63.89.65

toulouse métropole  
eau de l'usine métropole

Au travers des contributions recueillies, des évolutions ont été apportées au projet et ce dernier va continuer d'évoluer, notamment en s'appuyant sur cette phase de consultation. Il a ensuite été proposé aux participants de partager leurs préoccupations en répondant à la question : « *Quels sont les points d'attention sur lesquels vous souhaiteriez échanger et que la consultation vous apporte plus d'informations ?* » via l'outil Colidée (affichage d'un QR code sur l'écran) et de questionnaire papier mis à disposition. Aucune contribution n'a été faite par les participants qui avaient déjà pu évoquer leurs préoccupations/faire leurs suggestions lors du temps de questions/réponses.

## 5. Conclusion et prochaines étapes

À l'issue de cette réunion, plusieurs échéances ont été rappelées :

- Juin 2025 : Clôture de la consultation publique.
- Octobre 2025 : Validation finale du projet et lancement des études techniques détaillées.
- Mai 2026 : Démarrage des travaux.
- 2028-2029 : Mise en service progressive des nouvelles installations.
- 2030 : Déconstruction de la file G2 et construction du traitement du phosphore.

La réunion a permis aux habitants de mieux comprendre l'enjeu du projet et d'exprimer leurs

**Prochains rendez-vous**

- Consultation jusqu'au **vendredi 13 juin 2025** (17h00)
- Prochaine réunion publique le **jeudi 05 juin 2025** de 18h00 à 20h30
- **Registres de consultation** disponibles
  - Au siège de Toulouse Métropole  
(6 rue René Leduc BP 35821 Toulouse cedex 5)
  - À la Maison Toulouse Services des Minimes  
(Maison de la Citoyenneté, 4 place du Marché aux cochons)



extension-ginestous-toulouse-metropole@mail.registre-numerique.fr

toulouse métropole  
eau de l'usine métropole

inquiétudes. Des réponses seront apportées lors des prochaines étapes de la consultation publique. Les habitants sont invités à poursuivre leur participation en consultant les documents du projet et en déposant leurs observations sur les registres de consultation.

<https://www.registre-numerique.fr/extension-ginestous-toulouse-metropole>